

Séance du 31 mars 2010

CONSEIL MUNICIPAL du 31 MARS 2010 à 19 heures

Convocation du conseil municipal : le 26 mars 2010

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

PRESENTS :

M. Jean-Michel DEVYNCK

Maire

Mme et Mrs DEHONDT Jean-Pierre, VAESKEN Jean-Michel, STEVENOOT Jean-Pierre, VANPEPERSTRAETE Pascale, ROUSSEL Didier

Adjoints

Mmes et Mrs RYCKEWAERT Jean-Paul, SMAGGHE Serge, DRIEUX Frédéric, BAELEN Marie-Thérèse, DEBAVELAERE Christophe, STAIB Audrey, WILS Sandrine, DELAUTTRE Richard, BARBEZ Nathalie, GRYMYSLAWSKI Laurence, KAHN Sylvain, DEREMETZ Pascal, ROY Aurélie (arrivée à 19h30),

Conseillers Municipaux

EXCUSE(S) :

Aurélie ROY, Conseillère Municipale, donne pouvoir durant son absence en début de séance à Jean-Pierre STEVENOOT, Adjoint

Secrétaire de séance : Didier ROUSSEL, assisté de Marie-Annick WULLENS, DGS de la mairie

ORDRE DU JOUR du mercredi 31 mars 2010

1. DECISIONS prises depuis le dernier conseil municipal
2. FINANCES – Etat des RESTES à REALISER de 2009 à reporter sur 2010 ;
3. FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2009 pour la commune et affectation du résultat
4. FINANCES – Compte de Gestion 2009 du comptable pour la commune
5. FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2009 pour le budget annexe de la ZAC:
6. FINANCES – Compte de Gestion 2009 du comptable pour la ZAC urbaine
7. FINANCES – BUDGET UNIQUE 2010 pour la commune : analyse du budget
8. FINANCES – BUDGET UNIQUE 2010 pour la ZAC urbaine
9. FINANCES – analyse du budget : détermination des taux des 3 taxes locales pour 2010
10. FINANCES – analyse du budget : modification du taux de la taxe de séjour
11. FINANCES – Décision Modificative n°1 après BUDGET UNIQUE : incorporation du résultat du budget de l' AFR ;
12. ADM. GENERALE / ENVIRONNEMENT – principe d'un règlement pour l'aide au fleurissement de la place
13. initiatives des élus.

1 – DECISION(S) prises depuis le dernier conseil municipal

2010 – 01 – 022 / 41 – FINANCES / SPORTS

DP 102

TERRAIN DE FOOT SYNTHETIQUE – désignation d'un cabinet d'Etudes – marché de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet PMC ETUDES

Le Maire d'ESQUELBECQ

Vu le décret 77.91 du 27.01.1977 portant code de l'administration communale sur la gestion municipale notamment en son article L2122.22 du C.G.C.T, qui prévoit **que le conseil municipal peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs au Maire pour la durée de son mandat**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2008 prises en application de la loi sus visée,

Vu la délibération du Conseil Municipal du **18.09.2008 décidant la création** d'un terrain de football synthétique, **autorisant le Maire à lancer les appel d'offres**, et sollicitant le concours financier de l'Etat, la Région, le Département, la FaFa.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30.03.2009 analysant le budget unique pour l'exercice 2009 et engageant les finances de la commune sur le projet de construction du terrain de foot tant en dépenses qu'en recettes,

Considérant l'appel à la concurrence pour la maîtrise d'œuvre du projet lancé le 22 avril 2009

Considérant l'avis émis par la Commission d'Appel d'Offre, réunie les 9 et 11 juin 2009, retenant la proposition de maîtrise d'œuvre du **CABINET PMC ETUDES – 114 rue de Longvilliers à CORMONT (62630)**, pour la construction du terrain de foot synthétique,

Considérant que la fin des travaux de construction ne pourra débuter qu'après accord de financement des différentes instances mais qu'il convient toutefois de lancer les études,

Séance du 31 mars 2010

DECIDE**ARTICLE 1** – le Cabinet PMC ETUDES peut commencer ses travaux d'études à compter du 1^{er} février 2010.**ARTICLE 2** – un **marché de Maîtrise d'œuvre** a été signé le 22/05/2009 avec le **Cabinet PMC ETUDES – 114 rue de Longvilliers à CORMONT (62630)**, sur la base d'un coût prévisionnel de travaux paysager de 778600 € HT pour un taux de rémunération de **5.70 %** comprenant les missions AVP, PRO, ACT, VISA, DET, AOR.**ARTICLE 3** – les dépenses ont été inscrites au budget unique 2009 et seront reportées au budget unique 2010.**Le 29 janvier 2010****2 - 2010 - 03 - 022 - FINANCES****AFF 521****ETAT des RESTES à REALISER en 2009 à reporter sur 2010**

La fin d'exercice amène comme chaque année un report de restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes ; ces reports non soldés en fin d'exercice 2009 et à reporter sur 2010 sont les suivants :

| DEPENSES | | | | | |
|-----------------------------------|---|---------------------------------|-----------------------------------|-------------|-----------------|
| imputa. | objet de la dépense | engag, ou devis | fournisseur | service | montant |
| 2135 | installation antenne TV MO terrain synthétique AVP | D10957 marché | ROSELEC | 180 | 385,00 |
| | | | PMC Etudes | 460 | 7961,81 |
| | | | total pour l'article | | 8346,81 |
| 2135 | assainissement rue .Ammeux | D9717 | NOREADE | 640 | 2340,57 |
| | | | total pour l'article | | 2340,57 |
| 27638 | vente Vanhersecke frais d'études géomètre | acte facturé | ZAC URBAINE - trésor public | | 10000,00 |
| | | | ZAC URBAINE - trésor public | | 3105,00 |
| | | | total pour l'article | | 13105,00 |
| 2135 | - poste incendie | FA 798 | NOREADE | 640 | 2217,38 |
| | | | total pour l'article | | 2217,38 |
| 2188 | extincteurs div. Bts tables, chaises école c/2183 fax M. Westhoek | fa 300315 FA 3074 FA 5379 | LST | 110,310,140 | 284,38 |
| | | | CAMIF | 330 | 462,85 |
| | | | RICOH | 170 | 540,59 |
| | | | total pour l'article | | 1287,82 |
| 21312.261 | Etudes préalables | marché | AVIENCE | 310 | 2691,00 |
| 21312.261 | Etudes préalables | | SYMEO | 310 | 3588,00 |
| 2135 | Etudes Tx sit 2 | | ADA (répartition) | 310 | 21700,22 |
| 2135 | Etudes Tx sit 3 | | ADA (répartition) | 310 | 7233,41 |
| ECOLE HQE | | | total pour l'opération | | 35212,63 |
| 2152 | Tx études pour parking gare | marché | TESSON | 640 | 9568,00 |
| | | | total pour l'article | | 9568,00 |
| TOTAL GENERAL des DEPENSES | | | | | 72078,21 |
| RECETTES | | | | | |
| imputa. | objet de la recette | engag, | fournisseur | service | montant |
| 1322 1341 1322 | subv. S/Tx de la Gare subv S/tx étang de pêche subv S/tx Chênaie | | REGION | 640 | 32473,60 |
| | | | DGE 2009 | 660 | 1377,00 |
| | | | REGION (50% - acompte) | 475 | 20900,00 |
| | | | TOTAL GENERAL des RECETTES | | 54750,60 |

ADOPTE à l'unanimité

Séance du 31 mars 2010

3 – COMPTE ADMINISTRATIF 2009 pour la COMMUNE

AFF. 522

ANALYSE

(arrivée de Aurélie ROY)

La page 3 du compte administratif reprend les résultats généraux de l'exercice 2009.

Pour une compréhension simplifiée, le résultat présenté par le Trésor Public vous est donné ci-dessous ; ce résultat n'apparaît pas sous cette forme dans les documents budgétaires officiels.

RESULTAT au 31/12/2009

| INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | |
|-------------------------------|---------------------|-------------------------------|---------------------|
| RECETTES | 487 897.17 | RECETTES | 1 409 410.77 |
| DEPENSES | 773 919.73 | DEPENSES | <u>1 198 429.18</u> |
| RESULTAT de l'exercice | - 286 022.56 | RESULTAT de l'exercice | 210 981.59 |
| RESULTAT antérieur | <u>+ 16 282.15</u> | RESULTAT antérieur | <u>+ 239 518.56</u> |
| RESULTAT GLOBAL (001) | - 269 740.41 | RESULTAT GLOBAL | + 450 500.15 |
| | = + | | 180 759.74 € |
| RAR DEPENSES | 72 078.21 | RESULTAT | |
| RAR RECETTES | <u>54 750.60</u> | à AFFECTER (1068) | <u>- 287 068.02</u> |
| DEFICIT à couvrir | - 287 068.02 | RESULTAT après | |
| Ou EXCEDENT | | AFFECTATION (002) | + 163 432.13 |

RESULTAT GLOBAL D'ENSEMBLE = + 163 432.13

en diminution de 76 086.43 € par rapport au résultat de 2008 qui s'explique par la non contraction de l'emprunt inscrit au Budget 2009 et au remboursement anticipé d'un emprunt relais de 230 000 €

Commentaires explicatifs du tableau ci-dessus :- **en vert** : le résultat de l'exercice hors reprise du résultat antérieur. Constat d'un déficit sur l'exercice de 75040.97 €- **en noir** : le résultat avec incorporation du résultat antérieur, mais sans les restes à réaliser. Constat d'un excédent global de 180759.74 €.- **en bleu** : le résultat avec incorporation des restes à réaliser. Constat d'un excédent de clôture de 163 432.13 € (fonds de roulement correspondant à 1 trimestre de fonctionnement courant – dépenses obligatoires : salaires, annuités d'emprunts).Rappel sur l'articulation des '**restes à réaliser**'.

Il s'agit d'engagements d'investissement (travaux, marchés publics...) donnés au cours des deux derniers mois de l'année civile pour lesquels les factures n'ont pas été transmises dans les délais. Ces factures peuvent ainsi être payées en début d'année suivante sans attendre le vote du budget. Il en est de même pour les recettes ; celles-ci correspondent à des subventions d'investissement notifiées en fin d'année civile.

Les pages 4 et 5 montrent la répartition des dépenses et recettes par chapitresLes pages 6 et 7 donnent la balance des dépenses et des recettes par chapitresLes pages détaillées 8 à 18 montrent cette même répartition des dépenses et des recettes réalisées sur les différents comptes à l'intérieur des chapitres.Les pages 19, 20 et 21 reprennent les 3 OPERATIONS ouvertes sur plusieurs années : l'école, la pâture de la Perche et le Village du Livre.**Analyse du C.A. en pourcentages p. 4 (fonctionnement) et p. 5 (investissement) ;** les pourcentages sont calculés sur les écritures réelles, les écritures d'ordre sont exclues du calcul.**Dépenses**

En fonctionnement :

- les charges à caractère général (petites acquisitions et fournitures, entretien courant, maintenance, animations...) = 28 % → - 1 % par rapport à l'an passé
- les charges de personnel = 43 % (476262 – 23295 remboursement s/charges) → + 1.5 %
- les participations diverses (subventions, participations SIAN, SIDEN...) = 22 % → inchangé
- les intérêts des emprunts = 4.5 % → - 1%
- rappel : les écritures d'ordre concernent les amortissements de biens acquis au cours des années précédentes et qui s'amortissent sur 2 à 20 ans suivant le type de matériel (un logiciel = 2 ans ; les barrières de sécurité de l'école = 20 ans), ainsi que les transferts de charges (voir tableau des participations aux travaux réalisés par le SIAN, L'AFR... au budget unique 2009). Ces écritures se retrouvent également en recettes d'investissement.

En investissement :

- dépenses d'équipement = 55 %
- remboursements d'emprunts = 45 % du total des dépenses et 81 % des dépenses d'équipement → - 5 % malgré le remboursement anticipé de l'emprunt relais de 230000 €

Séance du 31 mars 2010

Recettes

En fonctionnement :

- les produits des services (MW, fêtes, concessions...) = 2.4 % → inchangé
- les impôts et taxes locales = 48 %, → - 5%
- les dotations de l'Etat = 39 % → inchangé
- les autres produits (locations d'immeubles) = 4 %, → + 1 %
- rappel : les recettes d'ordre concernent les travaux en régie (le matériel et la main d'œuvre du personnel payés en fonctionnement pour la réalisation de travaux particuliers et transférés en investissement). La somme se retrouve également en dépenses d'investissement

En investissement :

- les subventions d'équipement = 34 %, correspondent aux travaux de la Chênaie
- les dotations (FCTVA, TLE) = 34 % des recettes réelles → + 23 % en raison du versement de 2 années de FCTVA (convention avec l'Etat pour la réalisation des travaux d'équipements)
- pas d'emprunt réalisé au cours de l'exercice
- rappel : les recettes d'ordre concernant les amortissements, contrepartie des dépenses d'ordre en fonctionnement pour 84793 €

Page 20 l'opération 'pâturation des archers' s'équilibre petit à petit : les subventions arrivent. Des travaux de finition doivent encore avoir lieu sur ce site en 2010. Le solde des subventions est attendu en 2010 et 2011.

oooooooooooooooooooo

2009 – 03 – 022 - **FINANCES****AFF. N° 522 suite****COMPTE ADMINISTRATIF 2009 pour la Commune**

VU le code général des collectivités territoriales art L2121.31, L 2122.21 L 2343.1 et 2,

VU le code des communes art. R 241.1 à 4, R241, 6 à 15 et R241.16 à 33,

VU la délibération du conseil municipal en date du 30 mars 2009 approuvant le budget unique de l'exercice 2009,

VU les délibérations du conseil municipal en date des 30.3.2009, 27.05.2009, portant décisions modificatives prises au cours de cet exercice,

Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2009.**Après avis favorable de la commission des finances** en date du 25 mars 2010**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur Monsieur Didier ROUSSEL, Adjoint au Maire,**Le Maire ayant quitté la séance** et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame Marie-Thérèse BAELEN, Conseillère Municipale, conformément à l'art. L2121.14 du code général des collectivités territoriales,**Après en avoir délibéré,**

Le conseil municipal par 0 CONTRE, 0 Abstention(s), 18 POUR, le Maire n'ayant pas participé au vote

ADOpte le compte administratif 2009 arrêté comme suit :

| 2009 | investissement | fonctionnement | Résultat de clôture |
|---|---------------------|----------------------------------|---------------------|
| Dépenses | - 773 919.73 | - 1 198 429.18 | - 1 972 348.91 |
| Recettes | + 487 897.17 | + 1 409 410.77 | + 1 897 307.94 |
| Résultat de l'exercice | - 286 022.56 | + 210 981.59 | - 75 040.97 |
| Reprise N-1 (2007) | + 16 282.15 | + 239 518.56 | + 255 800.71 |
| Résultat global + / - | - 269 740.41 | + 450 500.15 | + 180 759.74 |
| Restes à réaliser : | | | |
| DEPENSES | - 72 078.21 | | |
| RECETTES | + 54 750.60 | | |
| Solde après incorporation des R.à R. | | Résultat après affectation (002) | |
| Déficit à couvrir = | - 287 068.02 | | + 163 432.13 |

Séance du 31 mars 2010

2010 – 03 – 022 - **FINANCES**

AFF. N° 522a

Affectation du résultat du compte administratif 2009 pour la COMMUNE

Après le vote du compte administratif 2009 de la COMMUNE, je vous demande de bien vouloir délibérer et décider l'affectation des résultats.

☞ **Considérant** les résultats ressortis du compte administratif 2009, à savoir :

| | | |
|---------------------------------------|---|------------------------------|
| - un DEFICIT d'investissement de | - | 269 740.41 € |
| - un déficit sur restes à réaliser de | - | 17 327.61 € |
| | = | soit un total - 287 068.02 € |
| - un excédent de fonctionnement de | + | 450 500.15 € |

☞ **après financement du déficit** d'investissement (287 068.02 €) par l'apport en provenance de l'excédent de fonctionnement, sur avis favorable de la commission de finances, je vous propose d'affecter les résultats de la façon suivante :

| | | | |
|---|-----|-----------------------|----------------------------|
| - au compte 001 ID DEFICIT d'investissement à couvrir à la clôture de l'exercice | = - | 287 068.02 € | (restes à réaliser inclus) |
| - affectation au compte 1068 IR | = | 287 068.02 € | |
| - au compte 002 FR EXCEDENT de fonctionnement reporté | = | + 163 432.13 € | |

☞ **d'incorporer ces résultats dans le BUDGET UNIQUE 2010,**

le Conseil Municipal, par 0 CONTRE 0 abstention(s) 18 POUR, le Maire n'ayant pas participé au vote, ADOPTE l'affectation du résultat à la clôture de l'exercice 2009.

4- 2010 – 03 – 022 - **FINANCES**

AFF. N° 528

COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE du TRESOR POUR 2009 - Commune d'Esquelbecq

VU le code général des collectivités territoriales art L2121.31, L 2122.21 L 2343.1 et2,

VU le code des communes art. R 241.1 à 4, R241 6 à 15 et R241.16 à 33,

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2009 a été réalisée par le comptable du Trésor public de WORMHOUT et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire précise que le comptable a transmis à la Commune, son compte de gestion le 12 MARS 2010, conformément aux termes de la loi qui lui fait obligation de transmettre ce document avant le 1^{er} juin.

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du comptable,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur Didier ROUSSEL, Conseiller Municipal

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, par 19 voix POUR - 0 voix CONTRE - 0 abstention(s),

ADOPTE le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2009, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

5- 2009 – 03 – 022 - **FINANCES**

AFF. N° 523

COMPTE ADMINISTRATIF 2009 pour le budget annexe de la ZAC Urbaine

VU le code général des collectivités territoriales art L2121.31, L 2122.21 L 2343.1 et 2,

VU le code des communes art. R 241.1 à 4, R241, 6 à 15 et R241.16 à 33,

VU la délibération du conseil municipal en date du 30 mars 2009 approuvant le budget annexe de l'exercice 2009,

VU les délibérations du conseil municipal en date des 27.05.2009, portant décisions modificatives prises au cours de cet exercice,

Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2009.

Après avis favorable de la commission des finances en date du 25 mars 2010

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur Didier ROUSSEL, Adjoint au Maire,

Le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame Marie-Thérèse BAELEN, Conseillère Municipale, conformément à l'art. L2121.14 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 0 CONTRE, 0 Abstention(s), 18 POUR, Le Maire n'ayant pas participé au vote, ADOPTE le compte administratif 2009 du budget annexe, s'agissant d'un compte de stock, arrêté comme suit :

| 2009 | investissement | fonctionnement | Résultat de clôture |
|-------------------------------|-------------------|----------------|---------------------|
| Dépenses | - 3 105.00 | - 3 105.00 | - 6 210.00 |
| Recettes | + 0 | + 3 105.42 | + 3 105.42 |
| Résultat de l'exercice | - 3 105.00 | + 0.42 | |
| Reprise N-1 (2007) | + 0 | + 0 | |
| Résultat global + / - | - 3105.00 | + 0.42 | |

S'agissant d'un budget annexe ne générant que du stock, il n'y a pas de report vers le budget 2010 ; les résultats figurant dans le tableau seront simplement réinscrits sur les lignes 040 et 042 (opérations d'ordre) du budget unique 2010 de la ZAC urbaine.

Séance du 31 mars 2010

6 - 2010 - 03 - 022 - **FINANCES**

AFF. N° 527

COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE du TRESOR POUR 2009 - BUDGET ANNEXE "ZAC Urbaine"

VU le code général des collectivités territoriales art L2121.31, L 2122.21 L 2343.1 et2,

VU le code des communes art. R 241.1 à 4, R241 6 à 15 et R241.16 à 33,

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2009 a été réalisée par le comptable du Trésor public de WORMHOUT et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget annexe de la commune intitulé "ZAC Urbaine".

Monsieur le Maire précise que le comptable a transmis à la Commune, son compte de gestion le 26 février 2010, conformément aux termes de la loi qui lui fait obligation de transmettre ce document avant le 1^{er} juin.

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du comptable, Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur Didier ROUSSEL, Conseiller Municipal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 19 voix POUR - 0 voix CONTRE - 0 abstention(s), ADOPTE le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2009, concernant le budget annexe de la ZAC Urbaine, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

7 – BUDGET UNIQUE 2010 pour la COMMUNE**AFF. 525****ANALYSE**Rappel :

Le conseil municipal a opté en 2003 pour le vote du budget en 2 phases : le vote du Compte Administratif de l'année antérieure, suivi par le vote d'un budget unique avec incorporation des résultats du compte administratif de l'année antérieure. La procédure classique, vote du budget primitif suivi en fin d'année du vote du budget supplémentaire, a été abandonnée au profit d'un BUDGET UNIQUE.

Le budget unique contient les propositions nouvelles pour l'exercice en cours, l'inscription des 'Restes à Réaliser' et la reprise des résultats de l'exercice antérieur votés au Compte Administratif au cours de cette même séance.

Le budget global de la commune pour l'exercice 2010 s'équilibre en DEPENSES et en RECETTES, toutes sections confondues, à 5 157 712.75 €, se répartissant ainsi :

- en fonctionnement 1 511 934.13 €
- en investissement 3 645 778.62 €

RATIOS

Les ratios figurant page 1 sont calculés par le logiciel et rapportés à la population. Les ratios ci-dessous sont calculés sur les opérations réelles – pages 4 et 5 du budget : chapitres en dépenses et recettes par section.

- en fonctionnement,

○ en DEPENSES

- 011 : les charges à caractère général représentent 27 % des dépenses réelles
- 012 - 013 : les charges de personnel atténuées (part. Etat) 42 % “
- 65 : les charges de gestion courante 23.5 % “
- 66 : les charges financières (intérêts d'emprunts) 5 % “

○ en RECETTES

- les produits du domaine 3 % des recettes réelles
- les impôts et taxes 52 % “
- les dotations d'Etat 39 % “
- les autres produits de gestion (loc. immeubles) 4 % “

- en investissement,

○ en DEPENSES

- le remboursement du capital des emprunts 3 % des dépenses réelles
- les immobilisations (travaux, acquisitions) 54 % (hors opérations)
- les opérations (plaine des archers et école) 40 %

○ en RECETTES

- les fonds de réserves (TVA, TLE) 2 % des recettes réelles
- les subventions 46 % “
- l'emprunt d'équilibre 43 % “

- en RECETTES, les opérations d'ordre représentent un apport de fonds de roulement de 11 % du total du budget de recettes d'investissement

FONCTIONNEMENT

En fonctionnement, les chiffres varient peu d'une année sur l'autre. Ils tiennent compte à la fois des dépenses et recettes courantes (personnel communal, entretien des bâtiments, subventions, produits des services...) et des nouvelles politiques engagées par la municipalité (gros travaux, vote des taxes locales par exemple).

Hormis les dépenses et recettes habituelles liées au fonctionnement courant des bâtiments et des services, on observe peu de changement par rapport à 2009 ; on peut toutefois noter :

Séance du 31 mars 2010

En DEPENSES de FONCTIONNEMENT

- au chapitre « 011 » charges à caractère général = 306 700 €

C/ 6067 fournitures scolaires - augmentation de la dotation : 25 € x 172 élèves = 4300 € + 300 € pour frais de bureau de la Directrice (p.m. + 80 € timbres au C 6262)

C/ 6122 = 5660 € - crédit-bail : solucithèque (programmes et matériel informatique mairie) nouvelle convention avec NFI : changement du matériel et des logiciels

C/ 6156 = 39100 maintenance : voir tableau annexé en fin d'analyse

C/ 6184 = 2100 formations pour les animateurs du CLSH : 3 BAFA x (550 à 600 €) = 1600 [LAMIAUX Judith ; BOUCLIOEN Kelly ; DEHEM Agathe] |||| formation au néerlandais (Yser Houck) : Aurélie Bogaert = 430

C/ 6228 = 1000 : cotisation à l'Aide Technique Départementale (DDE : ATESAT)

C/ 6231 = 7000 (voir tableau annexé)

C/ 6281 = 2800 cotisations SIERF, 3^{ème} SER, CAF (tickets loisirs), ass. Des Maires du Nord

C/ 62878 = 3255 € AIPI – convention 2009/2010 (155 € x 21 j)

- au chapitre « 012 » charges de personnel = 495 000 € sans changement

Maintien des prévisions par rapport aux prévisions de l'an passé. En fin de budget, l'état du personnel au 1^{er} janvier de l'année montre l'état des emplois ouverts pour 2010. Départ en retraite de Odile STEVENOOT au 1^{er} février 2010 et de Claudine BAILLIE le 1^{er} juillet 2010 ; remplacement des postes par Chantal SMAGGHE (cantine) et Caroline GALIOIT (mairie). Nomination au grade de rédacteur de Vincent LAMS ; passage des concours et examens professionnels par 5 agents (Aurélie BOGAERT, Blandine MARTEL, Chantal SMAGGHE, Brigitte BARBEDETTE, Ferial BEYAERT).

- au chapitre « 65 » autres charges de gestion courante = 265 037 €

C/ 6553 = 46787 SDIS (au lieu de 55809 réclamé par le SDIS) SOIT + 0.6 % par rapport à l'an passé (ce pourcentage d'augmentation n'est pas officialisé ; une négociation est en cours avec le Président du Conseil Général) :

C/ 6554 = 40700 voir tableau annexé à l'analyse : NOREADE et ASAD

C/65718= 1500 westtoer (Belgique) interreg IV : participation annelle

C/ 6574 = 106000 : subventions aux associations (voir annexe au budget) + provision pour subventions ponctuelles à prévoir en cours d'année.

- au chapitre « 66 » charges financières = 60000 €

Voir l'état de la dette en fin de budget et graphique d'évolution de la dette depuis 1999.

Les intérêts de la dette au 1.1.2010 s'élèvent à 40000 € + provision de 20000 € pour les nouveaux emprunts inscrits au budget et concernant les gros travaux programmés (foot, école, chênaie)

OPERATION D'ORDRE dont le C/ 023 virement vers l'investis.

C/6811 voir tableaux annexés en fin d'analyse et en fin de budget

En RECETTES de FONCTIONNEMENT

- au chapitre « 73 » impôts et taxes

C/7311 = 554608 augmentation de 2% sur TH et FB et de 0.7% sur FNB. Les bases notifiées progressent de 3.17 %

C/ 7321 = 63226 - compensation de TP versée par la CCY – somme figée pour 12 ans

C/7362 = 5000 - taxe de séjour – évolution du taux à 0.50 (au lieu de 0.20 auparavant)

- au chapitre « 74 » dotations et participations : ces chiffres sont donnés par les instances de l'Etat, la Région, le Département ou la CAF.

C/ 74718 = 29000 - subventions FISAC (solde 2007 et acompte 2008) + compensation ELECTIONS

- au chapitre « 72 » travaux en régie = 32000 : opération d'ordre de section à section (voir explication en début d'analyse)

INVESTISSEMENT

Cette partie du budget représente la politique générale menée par les élus. L'année 2010 est une année importante en matière à la fois de réalisations et de projets.

Comme en fonctionnement, hormis les dépenses et recettes nécessaires au bon fonctionnement des services, on peut noter :

En DEPENSES d' INVESTISSEMENT

- au chapitre « 21 » immobili. Corporelles

C/ 21318 = 299000 – acquisitions et tx d'agencement ou d'aménagements dont :

- acquisition Immeuble "FORET" = 85 750 frais de notaire inclus (l'acte est signé)

- acquisition Immeuble "VANGELDER" +/- 200000 + frais notariés (en cours de négociation)

C/2135 = 900000 terrain foot synthétique : les travaux devraient commencer en juin

C/2152 = 466000 aménagements de voiries, dont :

- parking de la gare = 460000 : l'appel à la concurrence est terminé ; les travaux commenceront fin avril-début mai

C/ 2188 dont Fleurissement place = 5000 : jardinières + plantations en 1^{er} équipement ; une convention de partenariat entre la commune et les habitants de la place est en cours de signature

C/27638= 60000 : transfert sur budget de la ZAC : études 45000 + terrain(s) et géomètre 15000 – le principe de contraction d'un emprunt spécifique au budget de la ZAC est entériné. Cette décision pourrait être concrétisée en cours d'année suivant l'avancement des travaux d'études et des acquisitions de terrains. Les premiers travaux qui interviendront ensuite sont ceux liés à la viabilisation.

- en opérations d'ordre

Séance du 31 mars 2010

- C/041 opérations patrimoniales - opération d'ordre : les opérations rattachées à ce chapitre font jouer plusieurs comptes (tout comme en Recettes C/024) ; une *décision modificative technique* complètera l'inscription. Il y a lieu d'inscrire et accepter les dons immobiliers votés en 2009 qui nécessiteront des frais notariés, à savoir :
- Sci LARIDANT : don (circulation des véhicules des entreprises autour de la Gare) - incorporation des frais notariés
- Mr DEPOERS : don pour passage piétonnier (orée du Château) – incorporation des frais notariés
- Consorts HOUVENAEGEL : don de parcelles rue du Vert Vallon

En RECETTES d' INVESTISSEMENT

C/1321 = 385640 subventions d'ETAT : 150000 CNDS terrain foot + détails sur opérations

C/1322 = 414900 REGION : gare = 162 368 + terrain foot = 150000 + " "

C/1323 = 499000 DEPARTEMENT : foot = 240 000 + columbarium (FDST) = 12000 + "

C/1326 = 55000 dont 25000 subvention FAFA foot + détails sur opérations

C/1327 = 110700 dont 85700 subvention FEDER Gare + " "

C/1328 = 4700 sur opération Chênaie (CCID sur signalétique)

C/ 024 vente de terrains – pas d'inscription : ce chapitre se concrétise par un jeu d'écritures comptables lors de l'encaissement des fonds ; une *décision modificative technique* sera prise le moment voulu.

- Mr WOLFF 2448 € (272 m² x 9€) ; l'acte est en cours de rédaction. Les frais de géomètre et de notaire sont à charge de l'acquéreur
- vente d'un terrain d'assise pour la construction de la maison médicale : une SCI en en cours de création avec des professionnels de la santé. Estimation du service des Domaines = 12 €/m² +/-10% (parcelle ZH 91 non viabilisée).

C/1641 emprunt d'équilibre de 1 379 901.87 (à n'utiliser qu'en cas d'absolue nécessité). Un autofinancement d'environ 200 000 € peut être ressorti annuellement, ce qui permet de pallier au "reste à charge communale" sur une partie des travaux à réaliser cette année.

Le conseil Municipal décide de procéder par étapes :

- un emprunt à court terme de 450 000 € maxi englobant la TVA à récupérer en 2011 et une partie des travaux à réaliser pour lesquels des subventions sont attendues (parking de la Chênaie, terrain de foot et parking de la Gare)
- une ligne de trésorerie (non budgétaire) qui permettra de fonctionner pendant la réalisation de ces travaux et de minimiser le coût financier.
- En fin d'année 2010, en cas de nécessité absolue, un emprunt à plus long terme (15 ou 20 ans) pourrait être contracté pour les travaux de l'école (voir opération 261 ci-dessous)

Les OPERATIONS spécifiques en investissement : elles concernent des travaux réalisés sur plusieurs exercices pour une même opération.

p. 18 OPERATION 261 « construction école Ammeux » en HQE

Phase n° 1 des travaux : construction de deux classes + chauffage par géothermie.

Rappel : pour obtenir les financements DGE de l'Etat, répartis sur 3 exercices budgétaires, les 3 phases annuelles doivent fonctionner indépendamment les unes des autres.

Le Conseil Général finance à 80% une partie de ces études préalables (tranche ferme jusque l'esquisse) et participe à hauteur de 240 000 € sur les travaux (versement sur 2 exercices à raison de 120 000 €).

DEPENSES

C/ 2132 = 850 000 : études et travaux 1^{ère} phase

RECETTES

C/1323 = 147 000 DEPARTEMENT = 27000 s/études + 120000 s/tx école 1^{ère} part

C/1321 = 148 440 ETAT : DGE phase 1/3

C/1322 = 50 250 (estimation) ADEME/Région : 40% sur le surcoût des travaux liés à la HQE et 50% sur la partie des études liées à la HQE (dossier en cours).

p. 19 OPERATION 475 « pâture des Archers – INTERREG III » : dernière année de travaux pour cette opération

DEPENSES

- Dont 2^{ème} phase parking + jeux + paysager = 315 000 TTC

RECETTES

- C/1321 - ETAT = 87200 (46 200 solde DGE + 41 000 FISAC)
- C/1322 - REGION = 52 250 pour solde
- C/1323 - DEPARTEMENT = 100 000 FDAN sur l'enveloppe 2010-2013
- C/1328 – Chambre de Commerce de Dunkerque = 4 700 10% sur signalétique

p. 20 OPERATION 702 « Village du Livre »

Rappel : la commune prend en charge les gros travaux d'investissement (acquisition et aménagement d'immeubles, enseignes) ainsi que les charges de fonctionnement communes à tous les partenaires du dossier INTERREG IV

DEPENSES : aménagement des locaux pour les professionnels du livre + siège de l'association = 150 000

RECETTES

C/1326 = 30 000 ETAT/REGION : installation de nouveaux commerces

C/1327 = 25000 FEDER 25 % du HT

Séance du 31 mars 2010

ANNEXE à l'analyse budgétaire - AMORTISSEMENTS - TX des Ets publics

Figurant p. 17 au compte 280417 et p. 10 au compte 6811

C/ 65755 - Tx SIAN rue de la Gare – amortissement 10 ans au 1.1.2000

Rappel de la dette à l'origine : 180 000 Frs soit 27 440.82 €

Dette définitive : 202 782 Frs soit 30 913.91 €

2000 : 144 000 Frs = 21 952.66 € // 2004 (solde) : 58 782 Frs = 8 961.25 €

{p.m. amortiss. de 2000 à 2009 : c/6811 D = 2195.27 280417 R = 2195.27}

{p.m. amortiss. De 2004 à 2013 : c/6811 D = 896.13 280417 R = 896.08}

Amortissement : c/042 D = 2195.27+896.13 = 3 091.40 c/040 R = 3091.40

échéance 2010 = c/6811 D et c/280417 R = 896.13

dernière échéance 2013

C/ 65755 – Tx SIAN rues de la Gare et de Pitgam – amortissement 10 ans au 1.1.2000

Amortissement 10 ans au 1.1.2004 pour le solde

Rappel de la dette à l'origine : 405 000 Frs = 61 748.85 €

Rappel de la dette –1^{ère} part, en 2000 : 324000 Frs soit 49 393.48 €Dette définitive –2^{ème} part, en 2004 : 150 072 Frs soit 22878.37 €

Dette totale : 474 072 Frs soit 72 271.85 €

Amortissement (2004 à 2008) : c/040 D = 7227.19 c/042 R = 7227.19

Année 2010 : c/6811 D et c/280417 R = 2287.84

De 2010 à 2012 : c/040 D = 2287.84 c/042 R = 2287.84

Solde de la 2^{ème} tranche 2013 : 040 D = 2287.81 c/042 R = 2287.81**C/ 65755 - Tx basse tension : 3^{ème} S.E.R. rue de Bergues –**

amortissement 10 ans au 1.1.2004 (non réalisé en 2003)

rappel de la dette : 23654.59+8057.75=31712.34

amortissement (2004 à 2013) : c/6811 D = 3171.24 c/280417 R = 3171.24

Dernière échéance 2013 : c/040 D et c/042 R = 3171.18

C/ 65755 - Tx rues de Pitgam et de Bergues : 3^{ème} S.E.R. –

amortissement 10 ans au 1.1.2003

Rappel de la dette (2003) = 27605.39

Amortissement (2003 à 2012) : c/ 6811 D = 2760 c/280417 R = 2760

Dernière échéance 2012 : c/040 D et c/042 R = 2765.39

C/ 65758 - Tx AFR (tx connexes) –

amortissement 15 ans au 1.1.2003

Rappel de la dette : 1^{ère} tranche (2003) = 19392.75 – 2^{ème} tranche (2004) = 10443.53{p.m. amortiss. 1^{ère} tranche (2003-2017) c/6812 D = 1292.85 c/204 R = 1292.85}{p.m. amortiss. 2^{ème} tranche (2004-2018) c/6812 D = 696.23 c/204 R = 696.23}Amortiss. 1^{ère} et 2^{ème} tranches : C/6811D = 1909.08 C/280417 R = 1909.08

Dernières échéances : 2017 : c/ 040 D et c/ 042 R = 1292.85+696.23+.....=..... €

2018 : c/ 040 D et c/ 042 R = 696.31+...

TOTAL POUR 2010 = 11 024.29

Séance du 31 mars 2010

C 6156 Maintenance

| organisme de maintenance | bâtiments ou matériel | objet | montant | observations |
|--------------------------|------------------------|--|---------|---|
| BORGEAUD informatique | médiathèque | matériel et logiciels 4 postes | 700 | Evolution du matériel |
| LAMS Eric & René | appareils de chauffage | Mairie et annexes ; Ec. Mat. ; Ec. Prim. = 800 ; église / presbytère ; MW ; St Jos ; chénaie | 4200 | |
| RICOH | 4 copieurs | mairie (2) ; médiathèque ; école | 18200 | Part consommables et coût copies inclus |
| KONE | ascenceur MW | médiathèque | 3700 | |
| RESEELEC | Eclairage Public | EP + chgt lampes + pose/dépose illuminations | 8000 | |
| BODET | église | carillon + paratonnerre | 900 | |
| LST | matériel incendie | vérification et entretien remplacement du matériel obsolète | 500 | le remplacement du matériel obsolète est comptabilisé en investissement |
| APAVE | vérification sécurité | tous bâtiments | 1350 | |
| PASCAL | église | orgues | 1500 | Matériel nécessitant de grosses réparations |
| | | | | |
| | | TOTAL pour le compte | 39050 | Arrondi à 39100 |

compte 6231 : annonces et insertions

| entreprises | action | objet | montant | observations |
|--------------------------|------------------|----------------------|---------|------------------|
| 100%bonsplans | animations place | Festivités d'été | 1200 | Animations d'été |
| RDL pour secteur St Omer | Animations place | Festivités d'été | 1600 | Animation place |
| DELTA fm | Animations place | Festivités d'été | 2400 | Animation place |
| | | | | |
| | | TOTAL pour le compte | 5200 | |

Séance du 31 mars 2010

**Détail des participations auprès des SYNDICATS et Associations
fonctionnement**

| compte au budget | organisme | objet | montant | observations |
|------------------|--|--|-----------|--|
| 65718 | Westtoer Belgique | Participation triennale Interreg IV : actions communes | 1500 | Participation de 2009 à 2011 |
| 6553 | SDIS Nord | service incendie | 46787.00 | 46507 + 0.6 % versement en 3 fois (montant non officiel) |
| 6554 | NOREADE (nouvelle régie du SIDEN-SIAN) | cotisation - gestion des eaux pluviales | 40065.50 | versement en 2 acomptes |
| | NOREADE (nouvelle régie du SIDEN-SIAN) | remboursement emprunts - travaux d'assainissement | 117.36 | |
| | NOREADE (nouvelle régie du SIDEN-SIAN) | remboursement emprunts - travaux d'eau potable | 340,48 | |
| | ASAD | | 140 | |
| | | total pour le compte 6554 | 40 663.34 | Arrondi à 40700 |

ADOPTE à l'unanimité

La page des subventions a été adoptée à l'unanimité (15 voix sur 15), toutefois les Présidents et trésoriers d'associations, membres du Conseil n'ayant pas pris part au vote : Jean-Michel VAESKEN, Frédéric DRIEUX, Pascale VANPEPERSTRAETE, Aurélie ROY.

Observations :

Mr le Maire donne quelques précisions :

1. *sur l'inscription relative au SDIS : une réunion s'est tenue avec Mr DEROSIER, Président du Conseil Général et les élus du Nord. Les Maires demandent une modulation de l'augmentation appliquée aux collectivités dont certaines sont taxées à plus de 50%. La somme inscrite ne correspond pas à la notification : 55 808.60 pour 2010. Elle ne tient compte que d'une augmentation de 0.6 % par rapport à la participation notifiée pour 2009. Après la rencontre avec les élus et suivant la décision qui sera prise par le Conseil Général, une décision modificative complètera si nécessaire les crédits inscrits au budget, le chapitre "65" du BU 2010 étant suffisamment provisionné.*
2. *L'inscription pour l'acquisition de l'immeuble appartenant aux conjoints VANGELDER est approximative, les négociations sont en cours.*
3. *Les inscriptions pour le terrain de foot sont approximatives : le coût des travaux sera probablement inférieur compte tenu de la conjoncture actuelle. Jean-Michel VAESKEN précise que le terrain actuel n'est plus praticable. Nous utilisons pour le moment les structures des communes voisines mais cette situation ne peut perdurer. Il nous faudrait 2 terrains enherbés pour fonctionner correctement, soit 2 x 200 000 € non subventionnés. Le terrain synthétique ne nous coûtera au final que 180 000 €, après déduction des aides.*
4. *L'emprunt inscrit est une écriture d'équilibre. Il est bien évident que tous les travaux inscrits ne seront pas réalisés en entier cette année, notamment l'école. D'autre part après examen poste par poste, le coût réel restant à charge communale, TVA et subventions déduites devrait être compensé en grande partie par notre part d'autofinancement annuel, sachant que nous dégageons environ 200 000 € / an.*
 - a. *1 200 000 € resteront à charge de la commune – nous percevrons 1 400 000 de subventions et nous récupérerons environ 430 000 € de TVA l'an prochain (si nous réalisons la totalité des travaux inscrits)*
 - b. *2 solutions de financement : un emprunt à court terme Taux Euribor 0.50 % + une ligne de trésorerie qui, au terme de l'exercice pourrait soit être renouvelée, soit partiellement transformée en un emprunt à court ou moyen terme. Ceci sera fonction de l'avancement des travaux de l'école.*
 - c. *Cette dernière solution sera réexaminée en fin d'année lors d'une séance du conseil et après avoir fait le point des finances de l'année, car il faut néanmoins continuer à fonctionner et à animer la Commune, sachant qu'à ce jour les taux fixes proposés sont les suivants : 3.66 % sur 15 ans et 3.80 % sur 20 ans.*

Séance du 31 mars 2010

d. Après avoir étudié les ratios de la dette :

| | | |
|-----|--------------------------|---------------------------------|
| i. | on rembourse aujourd'hui | 100 000 € de capital d'emprunts |
| ii. | on remboursait en 2003 | 175 000 € |
| | “ en 2004 | 166 000 € |
| | “ en 2006 | 155 000 € |

Sur ce schéma on rembourserait en 2013 146 000 € (84 000 restant + 62 000 nouvel empr.); on peut donc se permettre ces remboursements sur une court période car nous avons été très raisonnables depuis 14 ans.

5. Après l'analyse des subventions, il est proposé

- de ne pas octroyer de subvention à la SPA : Mr GALIOIT fait don à la commune d'un chenil à installer à proximité des ateliers.
- De solliciter davantage d'informations auprès de la Flânerie qui sollicite une aide pour l'acquisition d'une 'randoline' pour handicapés, de voir auparavant ce que les autres partenaires peuvent proposer. Pour information, le bureau de la CCY n'a pas retenu la demande de subvention.

8 - 2010 - 03 - 022 - FINANCES**AFF 524****Analyse du BUDGET ANNEXE 2010 de la ZAC Urbaine**

Le budget 2010 du budget annexe de la ZAC Urbaine est un document reprenant les inscriptions votées au budget Unique 2010 de la commune. Ce budget gère les comptes de stock et est affilié à la TVA. Il s'agit donc d'une comptabilité croisée entre sections et en opérations d'ordre.

Le budget s'articule comme suit :

FONCTIONNEMENT = 63 107

En dépenses

- 15 000 terrains à aménager
- 45 000 études et prestations de services sur les terrains (géomètre..)
- 3 107 opérations d'ordre et différence de TVA (le versement de la TVA est arrondi à l'€, ce qui provoque en fin d'année une différence)

En recettes, une somme identique

INVESTISSEMENT = 63 105

Hormis la différence de TVA les mêmes chiffres se retrouvent tant en dépenses qu'en recettes et concerne des opérations d'ordre à l'intérieur des comptes de stocks.

ADOPTE à l'unanimité**9 - 2010 - 03 - 022 - FINANCES****AFF. 526****Détermination des taux des 3 taxes locales pour 2010**

Sur avis favorable de la commission de FINANCES je vous propose, pour 2010, de relever sensiblement les taux des 3 taxes locales de la manière suivante : + 2 % sur la TH et le FB et + 0.7 % sur le FNB.

| | ancien taux | taux 2010 + 2% | taux 2010 + 0.7 % |
|--------------------------|-------------|-------------------|----------------------|
| Taxe d'habitation | 16.51 % | 16.84 | |
| Foncier bâti | 17.23 % | 17.58 | |
| Foncier non bâti | 53.11 % | | 53.48 % |

Les produits de ces taxes sont définis au BUDGET UNIQUE 2010 au compte 7311.

ADOPTE par : 19 voix POUR 0 voix CONTRE 0 abstention(s)Observations

Mr le Maire précise que le mode de calcul de la taxe professionnelle évolue, notamment sur la taxation du travail dans l'industrie, sans qu'il en soit de même dans l'agriculture. Il rappelle que le fait de n'avoir pas augmenté les taux des 3 taxes en 2009 a eu des conséquences sur la DGF (baisse).

Séance du 31 mars 2010

10 - 2010 - 03 - 022 - FINANCES

AFF 529

MODIFICATION du TAUX de la TAXE de SEJOUR appliquée sur la commune

Après examen du BUDGET UNIQUE 2010, je vous propose d'adopter le principe d'augmentation du taux de la taxe de séjour appliquée sur la commune.

Je vous rappelle que la taxe n'a quasiment pas augmenté depuis sa mise en application sur la commune, elle est passée de 0.15 € en 2002, puis à 0.20 € de 2003 à ce jour. Elle s'applique par nuitée, sur les personnes âgées de 13 ans et plus.

Après en avoir débattu et sur avis favorable de la commission de finances, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- De relever le taux de la taxe de séjour appliquée sur la commune sur les hébergements à titre onéreux (hôtels, résidences de tourisme, meublés, terrains de camping...) de 0.20 à **0.50 € à compter du 1^{er} mai 2010**
- De revoir la procédure à appliquer sur les camping, notamment dans le cas des locations à l'année.

ADOPTE à l'unanimité

Observations de Mr le Maire et de Pascale VANPEPERSTRAETE :

La taxe de séjour est appliquée par personne de plus de 13 ans et par nuitée.

Pour les personnes résidant à l'année dans les campings un accord a été adopté lors de la mise en application de la taxe.

Esquelbecq fait beaucoup d'efforts pour l'accueil des touristes, les fêtes attirent du monde ; il est normal de relever la taxe qui ne l'a pas été depuis 7 ans.

11 - 2010 - 03 - 022 - FINANCES

AFF 530

AFR – incorporation du résultat final du budget de l'AFR dans le budget de la commune

DECISION MODIFICATIVE N° 1 après BUDGET UNIQUE 2010.

Les opérations liées à l'AFR – Association Foncière de Remembrement, sont achevées depuis un an. Les dernières opérations comptables ont fait ressortir un excédent de **2 858.13 €** qu'il y a lieu d'incorporer dans la comptabilité de la commune.

Aussi, je vous demande de bien vouloir autoriser, par la présente DECISION MODIFICATIVE, l'incorporation de l'excédent de l'AFR au résultat de fonctionnement reporté de la commune (ligne 002 du budget 2010) pour un montant de 2 858.13 €.

Je vous rappelle le résultat de fonctionnement reporté au budget unique 2010 = 163 432.13 ;

Celui-ci passera donc à 166 290.26 € après incorporation de l'excédent de 2 858.13 €.

ADOPTE à l'unanimité

12 - 2010 - 03 - 020 / 80 - ADM. GENERALE / ENVIRONNEMENT

AFF 531

FLEURISSEMENT DE LA PLACE – Adoption d'un règlement

Depuis 2001, la commune d'Esquelbecq connaît un développement dynamique impressionnant :

- en 2001 avec la création de l'espace culturel et touristique,
- puis 2005 avec la réfection de la place Bergerot,
- 2006 avec la dynamique créée sur la place et ses alentours pour booster la relance économique, en partenariat direct avec les commerçants et l'union commerciale l'Etoile
- de 2007 à aujourd'hui avec l'essor du VILLAGE DU LIVRE sous l'impulsion de l'association "Esquelbecq Village Du Livre",

La culture et le tourisme sont un atout important dans les activités des commerces proches de la place et des hébergeurs de la commune. Aujourd'hui le label "village patrimoine" vient chapeauter ce beau travail.

Aussi, au détour des débats, il est apparu nécessaire de fleurir la place afin de lui donner un attrait supplémentaire, coloré et chaleureux. Les riverains de la place Bergerot ont été contactés et se disent prêts à participer à cette action dès lors qu'elle sera encadrée par la Commune. Un règlement sera préparé par la commission fleurissement, que je vous soumettrai à la prochaine réunion du conseil. Je rappelle toutefois que la Commune acquerra en 1^{er} équipement des jardinières composées de plantes vivaces, à charge pour les riverains de les entretenir.

Où l'exposé qui précède, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

- d'acquérir en 1^{er} équipement des jardinières complètes dont la dépense sera imputée en investissement avec amortissement sur 3 ans
- de signer avec les riverains une convention sur 3 ans, portant règlement de fleurissement, que chaque partie s'engagera à respecter,
- de définir ainsi le périmètre de fleurissement :
 - o route de Bergues [Magasin LAMS – Boulangerie PETIT] –
 - o route de Wormhout [maison Mr et Mme DEBEUGNY –1 rte de Wormhout - maison d'angle 2 route de Wormhout] –
 - o rue de la Gare [boucherie BARBEZ]

ADOPTE à l'unanimité

Séance du 31 mars 2010

Observations après débat

- *récupération des jardinières en fin de saison et remise en place en début de saison avec garniture*
 - *règlement à préparer pour le prochain conseil municipal*
 - *Nicolas GEERAERT est tout à fait favorable mais demande s'il est possible de charger les Services Techniques l'entretien en début de saison 2010 en raison des travaux, sur la maison 2 route de Wormhout.*
-

13 - INITIATIVES des ELUS

La séance ayant été dense, les élus prennent acte de la prochaine séance du conseil municipal afin de passer les affaires courantes : Jeudi 15 avril à 19 h. Un point particulier sera inscrit à l'ordre du jour : la convention EPODE.

La commission d'Appel d'Offres se réunira le 9 avril à 9h30 pour l'ouverture des plis des travaux de la Gare.

Le 7 avril, "les Vlanders Band" donne un concert en salle des sports.

La séance est levée à 22h30